

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 24.269 T : Réglementation provisoire de la circulation route de St Romain

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 4.01.1995, 16.11.1998, 8.04.2002 et 31.07.2002,
- **Vu** la demande formulée par l'entreprise SAS POTAIN TP, représentée par Thomas REVOLLIER, ZI route de St Bonnet, en date du 21 juin 2024, tendant à obtenir la réglementation de la circulation et du stationnement, route de St Romain, durant des travaux de terrassement pour modification de branchement gaz, qui auront lieu **du lundi 16 septembre 2024 au dimanche 22 septembre 2024**,
- **Considérant** que pour permettre les travaux mentionnés ci-dessus, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules route de St Romain.

ARRETE

Article 1 : - CIRCULATION ET STATIONNEMENT -

Pendant toute la durée des travaux :

- La chaussée est rétrécie,
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h,
- La circulation est alternée à l'aide de feux tricolores,
- Le stationnement de tout véhicule est interdit au droit du chantier,
- Le dépassement de tout véhicule est interdit au droit du chantier.

L'entreprise ou les services chargés de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation sont : SAS POTAIN TP

Article 2 : - SIGNALISATION -

Les conditions de réglementation de la circulation sont portées à la connaissance des usagers de la route, conformément à l'instruction interministérielle citée ci-dessus, par l'entreprise SAS POTAIN TP.

Article 3 : - VOIRIE -

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités au titre de la voirie routière.

Article 4 : - DIFFUSION -

Le présent arrêté est adressé à SAS POTAIN TP.

Renaison, le 25 juin 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

